

# lePERMIS LIBRE

## lePERMISLIBRE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 291.434,88 €

Siège social : 29 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon

805 387 875 RCS Lyon

### Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

#### 1. Activités de la Société

lePERMISLIBRE est une auto-école en ligne fondée à Lyon en octobre 2014 par Romain Durand et Lucas Tournel. Obtenant son agrément préfectoral en tant qu'exploitant d'un établissement de la conduite de véhicules à moteur pour la première fois en décembre 2014 et le renouvelant fin 2022 pour 5 nouvelles années, la Société a démarré son activité commerciale en février 2015. Depuis 2017, la Société est également agréée organisme de formation pour le Compte Personnel de Formation (CPF).

lePERMISLIBRE a réinventé l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école agréée, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé sur une plateforme accessible en ligne, [www.lepermislibre.fr](http://www.lepermislibre.fr), mettant en relation des candidats et des enseignants de la conduite diplômés.

lePERMISLIBRE propose également des offres d'assurance constituées :

- de contrats d'assurance automobile adaptés aux attentes de ses utilisateurs (population jeune et urbaine), activité que la Société réalise en tant que Mandataire Intermédiaire d'Assurance (MIA) agréé auprès de l'ORIAS

- de produits d'assurance innovants, particulièrement, le « permis assuré », qui garantit aux candidats qu'ils ne paieront aucune heure supplémentaire de formation à l'épreuve pratique du permis de conduire, même en cas d'échec, et commercialisés par sa filiale lePERMISLIBRE Assurance en tant que courtier agréé auprès de l'ORIAS

Depuis sa création, plus de 580 000 personnes se sont inscrites sur la plateforme en vue de réaliser une formation au code de la route et au permis B, plus de 1.400.000 heures de conduite dans plus de 500 villes en France en 10 ans et près de 100 Millions de séries de code de la route réalisées.

Labellisée Pass French Tech et BPI Excellence, la Société emploie une équipe d'environ 50 personnes. Un tiers de l'effectif est constitué de développeurs informatiques et d'analystes de données, un autre tiers est dédié aux opérations (service candidats, service enseignants et gestion du Compte Personnel de Formation), le dernier tiers se consacrant au marketing, aux fonctions administratives et de direction. L'effectif contribuant au développement de l'activité d'assurance est directement salarié de la filiale lePERMISLIBRE Assurance.

L'objectif de lePERMISLIBRE est de réinventer le permis de conduire pour rendre le premier examen de France accessible à tous. Les offres à destination des candidats et des enseignants se présentent comme suit :

#### **1/ Offres pour les candidats :**

##### ***- la préparation à l'examen du code de la route***

La Société propose aux candidats au code de la route une offre à 19 euros TTC valable 12 mois leur permettant de bénéficier d'un nombre illimité de contenus variés et de vidéos de coaching conformes à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne. Il s'agit d'un contenu intégralement propriétaire de plus de 3000 questions, créé et alimenté par une équipe pédagogique, qui permet aux candidats de s'entraîner et de préparer l'examen. Les cours sont agrémentés de vidéos en réalité virtuelle dont l'objectif est de parfaire la formation théorique mais également pratique des candidats.

La Société a noué depuis 2018 un partenariat avec La Poste, qui dispose d'environ 600 centres d'examen au code de la route. La plateforme lePERMISLIBRE est interfacée avec celle de La Poste de façon à simplifier la réservation d'une place à l'examen du code de la route facturé 30 euros TTC aux candidats. Un second partenariat a été réalisé avec la société Objectif Code (SGS) depuis 2024 permettant aux candidats d'avoir des créneaux et des emplacements complémentaires à ceux du premier partenariat.

##### ***- l'apprentissage de la conduite et la préparation à l'examen du permis de conduire***

Les candidats à l'examen du permis de conduire peuvent être mis en relation avec plus de 1 000 enseignants indépendants actifs présents dans plus de 500 villes en France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire.

La Société propose ainsi une offre dès 649 euros TTC (Code de la route + 17 H de conduite en boîte manuelle inclus, et e-learning pédagogique en illimité, minimum légal pour le permis B), en moyenne 25 % moins chère qu'en auto-école traditionnelle. Les candidats peuvent également choisir une offre à la carte dès 43,95 euros pour l'heure découverte de conduite. Une variabilisation des prix et une tarification adaptée aux spécificités régionales a été mise en place en début d'année 2024.

Depuis son espace en ligne le candidat peut gérer à sa convenance, 24 heures sur 24 et sans les contraintes des horaires d'ouverture d'une auto-école classique, l'intégralité de sa formation pratique. Il réserve ses leçons de conduite en choisissant le jour et l'heure du rendez-vous, sur des amplitudes horaires larges de 6h à 23h, 7 jours sur 7, sélectionnant l'enseignant en fonction des disponibilités ou encore le type de boîte de vitesse sur laquelle il souhaite apprendre (automatique ou manuelle). Le candidat peut ensuite choisir de garder le même enseignant ou d'en changer. La flexibilité qu'offre le système de réservation permet au candidat de trouver l'enseignant qui lui correspond le mieux, quand en auto-école traditionnelle, en majorité, les candidats n'ont pas le choix. À la suite de chaque leçon, le candidat peut évaluer son enseignant avec une note et un commentaire. De son côté, l'enseignant

complète un compte rendu de la leçon afin que le candidat puisse suivre sa progression directement sur son espace en ligne.

Une fois qu'un candidat est considéré par l'algorithme comme prêt à passer l'examen, et après accord de son enseignant, la Société se charge alors de la recherche de sa place via une API se connectant à la plateforme gouvernementale « RDV permis ». Le candidat reçoit sa convocation pour se présenter à l'examen durant lequel il sera accompagné de son enseignant.

La formation au permis de conduire démarre par une inscription. Viennent ensuite les démarches d'obtention du numéro NEPH, l'entraînement au code de la route puis l'apprentissage de la conduite avant de passer l'examen. La durée de cette formation peut varier en fonction des candidats, de leur disponibilité et du temps qui leur est nécessaire à l'apprentissage. La Société commercialise depuis le 2ème trimestre 2023 une nouvelle offre dite de « conduite accélérée », permettant aux candidats qui souhaitent obtenir leur permis de conduire plus rapidement, d'optimiser la durée de leur formation en souscrivant à une formule dédiée comportant des services complémentaires à la formation initiale. Les fonctionnalités supplémentaires comprises dans cette offre, couplées au déploiement de la plateforme nationale « RDV permis » opérationnelle depuis 2023 sur l'ensemble du territoire permettent aux candidats d'obtenir leur permis de conduire dans des temps plus réduits.

#### *- les produits d'assurance*

lePERMISLIBRE a lancé 2022 un tunnel assurantiel (i.e. ensemble des questions qui sont posées à un client afin de générer une offre puis un devis) pour fournir aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire une offre d'assurance sur mesure, qu'ils aient été candidats de la Société ou non.

lePERMISLIBRE qui opère sous le statut de Mandataire Intermédiaire en Assurance (MIA) est partenaire de plusieurs courtiers en assurance pour proposer à ses utilisateurs des offres en assurance automobile adaptées. Ces derniers peuvent réaliser un devis et entamer la souscription à un contrat directement en ligne. Un service client dédié à l'assurance a été mis en place pour les accompagner.

Par ailleurs, via sa filiale lePERMISLIBRE Assurance qui opère en tant que courtier en assurance depuis septembre 2023, la Société propose en partenariat avec une compagnie d'assurance une offre innovante appelée « le permis assuré » qui garantit aux candidats qu'ils ne paieront aucune heure supplémentaire de formation à l'épreuve pratique du permis de conduire, même en cas d'échec, avec un prix connu à l'avance sans surcoût et une pédagogie renforcée.

Ces activités d'assurance ne contribuent pas encore significativement au chiffre d'affaires de la Société ou de l'ensemble que pourrait former lePERMISLIBRE et lePERMISLIBRE Assurance.

#### **2/ Offres pour les enseignants :**

Un enseignant de la conduite peut exercer son métier en tant que salarié d'une auto-école agréée ou en tant qu'enseignant de la conduite indépendant.

La majorité des enseignants partenaires de lePERMISLIBRE étaient auparavant moniteurs « traditionnels » d'auto-école, salariés d'une structure ou gérants d'auto-écoles, et souhaitant pour des raisons de flexibilité, de confort de travail, d'indépendance ou pour accéder à une meilleure rémunération, devenir indépendants.

La Société a pour ambition de revaloriser le métier d'enseignant de la conduite en permettant aux moniteurs d'exercer de façon autonome et indépendante et en leur proposant une offre complète de services comprenant :

#### *- l'accompagnement*

Une équipe spécialisée est dédiée au développement du réseau d'enseignants. Lorsqu'un nouveau moniteur rejoint la plateforme, il peut bénéficier d'un accès à une multitude de services et de partenaires : aide à la création d'entreprise, choix d'un prestataire en comptabilité, sélection d'organismes de mutuelle et de prévoyance, conseils sur l'achat et l'assurance d'un véhicule. Ces offres sont proposées gratuitement par la Société qui n'est pas rémunérée pour ces prestations qui bénéficient uniquement aux enseignants

#### *- le suivi des candidats sur la plateforme*

Une fois inscrits sur la plateforme, et la relation contractuelle initialisée, les enseignants ont la possibilité d'ajouter selon leurs préférences, des zones de travail et des disponibilités sur leur planning. Ces informations permettront aux candidats de les sélectionner lors des réservations.

Sur leur espace en ligne, les enseignants gèrent leur activité et suivent les candidats en formation. Lorsque l'enseignant est sollicité par un candidat pour une leçon de conduite, il complète à l'issue de celle-ci le livret d'apprentissage dématérialisé et annote de commentaires la leçon venant d'être effectuée. Les enseignants gèrent la formation des candidats de façon autonome et selon leur propre méthode pédagogique. Une fois la leçon de conduite réalisée, l'enseignant crée sa facture en ligne qui sera automatiquement enregistrée par la Société, et peut en demander le paiement immédiatement ou de façon différée.

Le taux de fidélité de 83% des moniteurs témoigne de la solide relation de confiance que la Société est parvenue à établir avec les enseignants (tous indépendants, sous statut d'auto-entrepreneurs, entreprises unipersonnelles, etc.), et constitue un atout clef et les fondations nécessaires sur lesquelles la Société pourra s'appuyer pour développer son activité. Grâce à des équipes dédiées, la Société maintient un dialogue constant avec les enseignants pour garantir une relation de qualité dans la durée.

La Société souhaite revaloriser un métier qui n'était plus attractif en mettant à disposition des enseignants non seulement des services et des outils innovants mais également en offrant une rémunération plus élevée de l'ordre de 40 % que dans une auto-école traditionnelle.

## 2. Examen du résultat et de la situation financière

### 1/ Compte de résultat de l'exercice 2024

Les éléments du compte de résultat de l'exercice 2024 et les principales variations par rapport à l'exercice précédent sont détaillés ci-dessous :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 107 830</b>	<b>16 801 320</b>
Autres produits	238 361	54 590
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13 346 191</b>	<b>16 855 910</b>
Autres achats et charges externes	(11 823 828)	(16 017 804)
Salaires et charges	(3 587 133)	(4 469 956)
Impôts et taxes et autres charges	(117 506)	(183 448)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions</b>	<b>(2 182 276)</b>	<b>(3 715 298)</b>
Amortissements et provisions	(139 717)	(70 782)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2 321 993)</b>	<b>(3 886 080)</b>
Résultat financier	(44 216)	(67 424)

<b>Résultat courant avant impôt</b>	(2 366 209)	(3 953 504)
Résultat exceptionnel	(6 257)	-
Impôt sur les bénéfices	57 596	110 615
<b>Résultat net</b>	<b>(2 314 870)</b>	<b>(3 842 889)</b>

### **- Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation**

La Société tire ses revenus de trois types de prestations :

- la préparation à l'examen du code de la route, facturé 19 euros TTC (15,83 euros HT)
- l'examen au code de la route en partenariat avec La Poste, facturé 30 euros TTC (25 euros HT)
- les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire, dont les prix varient en fonction du nombre d'heures, des options et des formules choisies (de 43,95 euros TTC l'heure de conduite à 759 euros TTC pour le pack de 20 heures de conduite)

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit par type de prestations vendues :

En euros	2024	2023	
Heures de conduite	11 973 113	15 152 411	
Examen du code de la route	657 496	953 287	
Code de la route	439 662	669 989	
Autres	37 559	25 633	
<b>Total</b>	<b>13 107 830</b>	<b>16 801 320</b>	

Les revenus tirés des heures de conduite diminuent de 20 % par rapport à 2023 en lien direct avec la diminution du nombre de candidats sur la plateforme et les heures de conduite réalisées par les candidats en formation.

La baisse du volume des premiers achats et le ciblage commercial de certains types de candidats lors de l'année, notamment par rapport à la baisse et réaffectation des budgets marketing, corrélée au reste à charge imposé par le compte personnel de formation expliquent la diminution des ventes réalisées sur ce produit par rapport à 2023. Le ciblage commercial a été modifié en réalisant un audit de nos sources d'apports d'activité, nous avons augmenté les approches directs candidats et diminuer la part notoriété de marque.

Le prix de l'examen du code de la route est réglé à la Société par les candidats qui le reverse dans son intégralité à La Poste. En contrepartie de l'exécution de ses obligations, la Société est rémunérée par une commission versée par La Poste assise sur le volume des ventes. Ces deux revenus sont regroupés sur la même ligne de revenus.

La catégorie « Autres » inclut les commissions reçues des partenaires sur les contrats d'assurance automobile souscrits par les candidats et des commissions d'apport d'affaires autres.

Les candidats peuvent directement sélectionner et payer par carte bancaire les prestations qu'ils choisissent sur le site internet de la Société ([www.lepermislibre.fr](http://www.lepermislibre.fr)) ou utiliser leur Compte Personnel de Formation pour les financer. Dans ce dernier cas, la Société est réglée par la Caisse des Dépôts et des Consignations qui gère les plateformes « MonCompteFormation » et « EDOF ».

La répartition du chiffre d'affaires entre les candidats dits « classiques » finançant eux-mêmes leurs formations et ceux les finançant grâce à leur CPF s'établit comme suit :

En euros	2024	2023
Candidats CPF	6 933 704	9 390 760
Candidats classiques	6 136 567	7 384 927
Autres	37 559	25 633
<b>Total</b>	<b>13 107 830</b>	<b>16 801 320</b>

La Société a été la première auto-école en ligne à saisir dès 2019 l'opportunité de proposer à ses candidats de financer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce aux crédits disponibles sur leur Compte Personnel de Formation. Elle a rapidement obtenu le label « Qualiopi » (marque qui a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre) et elle s'est dotée des moyens nécessaires pour faire connaître l'éligibilité des formations au financement CPF et assurer le suivi rapproché des candidats lors de leur cursus d'apprentissage. Les formations financées par le CPF représentent donc une part importante du chiffre d'affaires réalisé par la Société. Ce chiffre d'affaires est en forte baisse par rapport à 2023 lié notamment à une forte décroissance lors de l'annonce du reste à charge de 100 € concernant l'utilisation de son Compte Personnel de Formation et ce jusqu'en fin d'année 2024.

Le décret n°2024-394 fixant un reste à charge de 100 euros lorsqu'un bénéficiaire du Compte Personnel de Formation utilise ses droits est entré en vigueur sur le premier semestre 2024. Ce décret fait diminuer fortement nos demandes liées à cette formation et donc notre chiffre d'affaires lié. Cette mesure a un impact défavorable sur le chiffre d'affaires 2024 financé par le CPF. Cependant nous estimons que les personnes s'inscrivant via cette formation sont plus susceptibles dorénavant de terminer leur formation et donc une facturation complète de celle-ci.

En parallèle, le chiffre d'affaires réalisé avec les clients dits « classiques » et autofinancant leurs formations est en diminution sur toute l'année 2024 par rapport à 2023. Cela s'explique par un ciblage de candidats différents au sein de la Société pour privilégier certaines zones identifiées plus rentables. La diminution des budgets marketing et notoriété entre 2023 et 2024 implique également une baisse du chiffre d'affaires mais un meilleur retour sur investissement de nos dépenses liées.

Les produits proposés au marché ont également évolué durant l'année avec des concurrents qui ont mis en place un produit appelé « 17h plus e-learning », proposant aux candidats 17 heures de conduite sur route et des cours de e-learning pour compléter leur formation. Ces produits présentant un prix plus attractif que celui permettant de faire 20 heures de conduite sur route.

La répartition du chiffre d'affaires entre candidats « classiques » et candidats « CPF » a donc évolué en 2024 comme l'indique le tableau ci-dessous :

	2024	2023
Candidats CPF	52,9%	55,9 %
Candidats classiques	46,8%	43,9 %
Autres	0,3%	0,2 %
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>

La Société entend faire porter la majorité de ses efforts de développement sur les candidats autofinancant leur formation au permis de conduire, pour ne pas subir les impacts défavorables de nouvelles évolutions réglementaires liées au CPF et anticiper une stabilisation à moyen terme des ventes réalisées auprès des candidats éligibles au CPF.

Les autres produits d'exploitation sont constitués principalement de subventions perçues dans le cadre de l'embauche de jeunes salariés sous contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, et de reprises sur provisions.

#### - Marge brute

La marge brute correspond à la différence entre les prestations vendues (formation au code de la route, examen du code de la route et heures de conduite) et le coût de ces prestations composées :

- de la place à l'examen du code de la route qui est facturé 25 euros HT par La Poste
- des heures de conduite facturées par les enseignants

La prestation de préparation à l'examen du code de la route génère une marge de 100 %, les coûts de développement de la plateforme dédiée à l'apprentissage du code de la route (questions, tests, vidéos, etc...) étant passés en charges au fur et à mesure de leur constatation et n'étant pas précisément identifiés et alloués au « produit » code de la route.

La marge brute évolue comme suit :

	2024	2023
Marge brute	4 889 316	6 206 977
En % du chiffre d'affaires	37,3 %	36,9 %

Cet indicateur n'apparaît pas en lecture directe dans le compte de résultat de la Société. Il correspond au chiffre d'affaires duquel sont retranchés le coût du passage de l'examen au code de la route facturé par La Poste et les prestations des moniteurs. En comptabilité, ces charges sont classées en autres achats et charges externes.

Le calcul de la marge brute est détaillé ci-dessous :

En euros	2024	2023
Chiffre d'affaires	13 107 830	16 801 320
Prestations moniteurs	(7 826 052)	(10 043 509)
Centre d'examens	(392 462)	(550 150)
<b>Marge brute</b>	<b>4 889 316</b>	<b>6 207 661</b>
En % du chiffre d'affaires	37,3 %	36,9 %

La marge varie en fonction du mode de financement choisi (règlement comptant par cartes bancaires ou utilisation des crédits CPF) comme l'indique le tableau suivant :

En % du chiffre d'affaires	2024	2023
Marge brute candidats CPF	42,4 %	42,8 %
Marge brute candidats classiques	31,2 %	29,3 %
<b>Marge brute totale</b>	<b>37,3 %</b>	<b>36,9 %</b>

Le coût des places à l'examen du code de la route et le coût de l'heure de conduite payée aux moniteurs ne varient pas en fonction du mode de financement, et la différence dans les taux de marge brute constatée ci-dessus est directement liée à un positionnement prix différent en fonction du mode

de financement choisi et notamment l'administratif géré pour la partie CPF qui est plus importante que sur la partie classique.

La pression tarifaire sur les prestations vendues en direct par la Société sur son site internet (code de la route, heures de conduite à la carte ou en packs) est constante compte tenu de la concurrence des autres auto-écoles en ligne et d'offres promotionnelles fréquentes. Les acteurs du marché de l'auto-école en ligne ont poursuivi une stratégie de baisse des prix engagée depuis plusieurs années pour accroître leurs parts de marché et se différencier des auto-écoles traditionnelles. La marge brute dégagée sur cette typologie de clientèle fluctue autour de 30 % en fonction du renchérissement ponctuel des heures payées aux moniteurs pour leur permettre de compenser tout ou partie de l'augmentation des coûts du carburant qu'ils supportent directement. Dans un environnement fortement inflationniste, la société procède chaque année à des réajustements des prix des différentes formules de conduite proposées à ses clients, et expliquant l'amélioration de la marge brute constatée entre 2023 et 2024. Également début 2024, une grille des prix selon des zones de passage des heures de conduite a été réalisée pour variabiliser les prix.

Le prix des packs ou des heures de conduite facturés aux candidats utilisant leur compte CPF est plus élevé que dans le cadre d'un parcours d'achat classique sur le site internet de la Société pour permettre d'absorber les prestations administratives et de suivi après-vente mises en œuvre par le service clients de la Société (et comptabilisées en autres charges d'exploitation), auprès de candidats qui demandent plus d'attention tout au long de leur parcours de formation. La marge brute a régulièrement progressé au cours des années précédentes pour avoisiner les 40%, bonifiée notamment par l'expiration de la durée de validité des inscriptions à l'examen du code de la route et des heures de conduite au-delà d'une période de 12 mois, permettant à la Société d'enregistrer les acomptes perçus en chiffre d'affaires et générant de facto une marge brute de 100 %, les coûts correspondants n'étant pas engagés.

La Société a procédé courant 2024 à un ajustement des offres proposées aux candidats CPF sur la boîte automatique notamment. La baisse de la marge brute de 42,8 % à 42,4 % constatée entre 2023 et 2024 est liée à la hausse du coût horaire des heures de conduite facturées par les moniteurs.

A terme la marge brute devrait diminuer pour tenir compte de la stratégie d'acquisition qui portent essentiellement sur les candidats dits « classiques » et donc un ralentissement en pourcentage des candidats CPF.

### - Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes évoluent comme suit :

En euros	2024	2023
Prestations moniteurs	7 826 052	10 043 509
Centres d'appels	806 827	1 424 095
Marketing et publicité	1 024 472	2 166 226
Examens code de la route	392 462	550 150
Honoraires	631 760	430 921
Redevances logiciels	329 950	370 989
Locations serveurs	202 891	245 594
Locations immobilières	167 342	165 517
Commissions et courtages	48 563	101 828
Primes d'assurance	65 270	49 910
Autres	328 239	469 067
<b>Total</b>	<b>11 823 828</b>	<b>16 017 804</b>

Les prestations moniteurs sont constituées des rémunérations versées aux enseignements indépendants pour les heures de conduite effectuées par les candidats. La Société dispose aujourd’hui d’un réseau de plus de 800 enseignants actifs, diplômés du titre d’enseignement de la conduite et de la sécurité routière et répartis dans toute la France. Ils sont titulaires d’une autorisation d’enseigner délivrée par les préfets. Ils disposent également de leur propre véhicule double commande. La diminution des prestations est directement corrélée à l’activité et au chiffre d’affaires. L’heure de conduite est en moyenne rémunérée entre 28 et 29 euros hors taxe. Ce taux horaire est susceptible d’être ajusté temporairement pour tenir compte de circonstances particulières qui pénalise directement la rentabilité de l’activité des enseignants, il y a également une pression de la part de la concurrence qui pousse la société à innover pour fidéliser ses enseignants.

Le suivi des candidats tout au long de leur apprentissage du code de la route et du permis de conduire est assuré par des équipes dédiées à la gestion de la relation et de l’expérience clients. Une partie de ces prestations est placée sous la responsabilité de salariés de la Société, les autres étant assurées par des centres d’appels externalisés. La volonté pour la société d’améliorer la qualité de son accompagnement s’est traduit par une modification du suivi. Dorénavant la partie externalisée s’occupe principalement de la première prise de contact pour l’explication de la solution et la première phase d’inscriptions ; le suivi est géré exclusivement par des équipes en interne qui permettent un parcours personnalisé au candidat.

Les frais de marketing et de publicité sont majoritairement représentés par « les coûts d’acquisition » des clients qui comprennent :

- les dépenses de référencement sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux pour faire connaître les services de la Société, développer la marque « lePERMISLIBRE » et fédérer les utilisateurs autour d’une communauté
- les frais de SEM (Social Engine Marketing) visant à optimiser le référencement naturel du site internet ainsi que la publicité payante sur les moteurs de recherche
- les frais de SMM (Social Media Marketing), regroupant les pratiques d’optimisation de la présence sur les réseaux sociaux et tous les outils de création de publicité payante

Après une année 2023 durant laquelle la société a chercher à accroître sa notoriété auprès du grand public et mieux faire connaître sa marque avec des spots publicitaires et une campagne d’affichage, la société a souhaité se concentrer sur des dépenses permettant d’acquérir des leads qualifiés et permettant un retour sur investissement plus rapide. Ainsi la société a diminué ce budget lié à une baisse des investissements notoriété et une optimisation tout au long de 2024 des budgets d’acquisition. La rationalisation des coûts marketing a été la volonté de la société sur 2024 en investissant essentiellement sur des média-online qui comprennent des dépenses SEA (référencement naturel) et des dépenses paid média (SEA et SMA *ie achats de mots clés et publicités sur les réseaux sociaux*).

Le ciblage de l’acquisition payante se fait également en priorisant les clients conduite et clients classiques, l’acquisition de client code et CPF se faisant essentiellement par des leviers organiques.

Les honoraires sur la période sont liées aux dépenses de communication financière suite à l’introduction en bourse de la Société et la mise en place de plusieurs nouveaux contrats : listing sponsor, animation de la liquidité du titre, recherche sponsorisée, assistance et conseil en communication financière, assistance juridique en droit boursier. Nous avons également cette année 2 projets principaux qui entrent dans cette catégorie, le premier étant un accompagnement pour la culture d’entreprise et l’accompagnement par rapport à la restructuration des équipes. Le second projet concerné est la refonte de notre système d’informations avec la modification d’une partie du support technique et notamment la création d’un nouveau site. Nous avons été accompagnés par une agence spécialisé fin d’année sur cette partie.

La diminution des redevances payées au titre de l'utilisation des logiciels résulte de la mise en place des audits réalisés courant d'année. De plus un nombre de licences utilisateurs moins important lié à la restructuration des effectifs a un impact sur ce poste de dépenses.

L'ensemble des données utilisées par la Société sont stockées sur des serveurs loués et externalisés et dont les capacités sont régulièrement revues en fonction du développement de l'activité.

Les commissions sont constituées des frais prélevés par le prestataire qui gère les paiements en ligne et les transactions électroniques. Ces dépenses sont directement proportionnelles au montant des commandes réglées sur le site internet marchand.

Les primes d'assurance sont en hausse en lien avec les acquisitions réalisées au cours de l'année qui sont notamment des véhicules mais également le fonds de commerce d'une auto-école physique à Tarare, de plus la souscription sur une année complète du contrat couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux dans le cadre d'une société cotée.

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement des salaires et charges qui évoluent comme suit :

En euros	2024	2023
Salaires et charges sociales	3 587 133	4 469 956

L'effectif a diminué tout au long de l'année 2024, passant de 69 salariés fin 2023 à 49 fin 2024. Cette réduction a principalement touché l'équipe technique, en raison d'une stratégie technologique évolutive et de besoins techniques différents de ceux des années précédentes. Plusieurs départs ont eu lieu depuis l'été, contribuant à une baisse de la masse salariale, notamment au second semestre. En parallèle, l'équipe des opérations et l'accompagnement des candidats ont été renforcés en fin d'année 2024.

#### **- Résultat d'exploitation**

La perte d'exploitation de l'exercice à -2,2 millions d'euros s'affiche en réduction importante de 1,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent sous l'effet d'une marge brute en pourcentage plus élevée et de réductions de plusieurs postes de charges d'exploitation notamment sur les budgets marketing ou les choix technologiques. Les effets d'économies de structure ne sont pas visibles sur toute l'année étant donné que ceux-ci ont été mis en place courant 2024 et seront plus visibles sur une année complète en 2025.

#### **- Résultat financier**

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	2024	2023
Intérêts sur emprunts	(82 005)	(104 554)
Dotations/Reprise aux amortissements et provisions	30 225	(46 208)
Gains / (pertes) sur contrat de liquidité	(77 661)	(83 941)
Revenus des placements	81 530	163 319
Autres	3 695	3 960
<b>Résultat financier</b>	<b>(44 216)</b>	<b>(67 424)</b>

La baisse des intérêts sur emprunts par rapport à 2023 est liée au plan d'échéancier et le remboursement de ceux-ci. Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé sur la période.

La volatilité et la baisse constatée du cours de bourse en 2024 a impacté défavorablement la gestion du contrat de liquidité et généré 77 661 euros de pertes sur achats / ventes de titres auxquelles il convient de prendre en compte un gain potentiel de 30 225 euros matérialisée par une reprise de dépréciation pour comptabiliser en valeur de marché à la clôture de l'exercice les actions lePERMISLIBRE restant en portefeuille.

Une partie de la trésorerie disponible a été placée dans des comptes à terme sans risque sur des périodes renouvelables de 1 à 3 mois, rémunérés à des taux d'intérêts compris entre 2,5 et 3,5 % générant ainsi 81 530 euros de produits de placement sur l'exercice.

#### **- Impôt sur les bénéfices**

La Société dégage des résultats déficitaires et ne supporte donc pas de charge d'impôt sur les résultats. Les produits d'impôt s'élèvent à 57 596 euros et concernent le Crédit Impôt Innovation pour 48 820 euros et le Crédit Impôt Famille pour 8 776 euros.

Les dépenses engagées pour le développement des applications internet, bases de données et plateformes métier ne sont pas éligibles au Crédit Impôt Recherche car elles n'apportent pas de contribution scientifique et/ou techniques suffisantes ou de connaissances nouvelles. Cependant, elles sont engagées pour améliorer, compléter ou diversifier les performances de produits ou d'applications existantes et à ce titre sont éligibles au Crédit Impôt Innovation. Le travail lié aux modifications de technologies entre dans ce champ.

Le Crédit Impôt Famille résulte des versements effectués par la Société au profit d'une crèche privée en contrepartie de prestations d'accueil d'enfants de moins de trois ans de ses salariés.

La perte fiscale de l'exercice qui s'établit après réintégrations des charges non déductibles à 2 366 186 euros.

Les pertes fiscales reportables cumulées s'élèvent à 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## **2/ Bilan**

La structure financière simplifiée de la Société est détaillée ci-dessous :

<b>En euros</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Immobilisations incorporelles	195 103	239
Immobilisations corporelles	209 305	230 956
Immobilisations financières	271 553	265 153
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>675 961</b>	<b>496 348</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(612 052)</b>	<b>(794 699)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>(905 331)</b>	<b>1 409 540</b>
Dettes financières	2 252 551	3 221 620
Trésorerie	(1 283 312)	(4 929 511)
<b>Endettement financier net</b>	<b>969 239</b>	<b>(1 707 891)</b>

Les commentaires sur les variations des postes du bilan sont résumés comme suit :

Les variations des immobilisations incorporelles résultent de la création du nouveau site internet et de la modification de la technologie. Cette immobilisation est en cours lors de la clôture.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme des créances clients et des autres créances diminuée des dettes fournisseurs, avances et acomptes reçus sur commandes, autres dettes et produits constatés d'avance synthétisé ci-dessous :

<b>En euros</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Créances clients	3 275 186	4 336 750
Autres créances	744 838	714 689
Avances et acomptes reçus	(1 370 006)	(1 625 895)
Dettes fournisseurs	(706 117)	(1 141 882)
Autres dettes	(928 598)	(1 201 682)
Produits constatés d'avance	(1 627 355)	(1 876 679)
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(612 052)</b>	<b>(794 699)</b>

Le besoin en fonds de roulement qui devient structurellement négatif grâce à l'accroissement continu de la proportion de candidats finançant directement leur formation au permis de conduire en la réglant comptant et par carte bancaire et compensant donc favorablement les délais de règlement longs qui caractérisent les formations réglées par le Compte Personnel de Formation en moyenne 6 à 9 mois après la passation de la commande initiale. Un contrat de factoring a été mis en place courant 2024 sur cette typologie de client pour réduire le délai d'encaissement lorsque la facturation est émise.

La baisse des commandes et des ventes en 2024 réalisées via la Compte Personnel de Formation se traduit par une diminution des créances clients, qui sont essentiellement des factures à établir en attente de fin de formation des candidats, compensée par le développement des paiements fractionnés des formations en 2 ou 3 fois sans frais de plus en plus plébiscités par les candidats. Les avances et acomptes reçus sur commandes sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé. La baisse des commandes financées par le CPF explique l'évolution du solde par rapport à l'exercice précédent.

Parallèlement, les produits constatés d'avance qui sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant et payées en totalité sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de l'exercice, sont en diminution par rapport au 31 décembre 2023 car les achats de formation réalisés par les candidats réglant comptant par carte bancaire ont également diminué sur 2024, vu précédemment lors de l'activité de l'année.

Les autres créances comprennent les créances fiscales et sociales, le compte courant sur la filiale lePERMISLIBRE Assurance et les charges constatées d'avance. Elles sont stables par rapport à l'année dernière, cependant nous avons une augmentation de notre compte courant avec la filiale pour donner suite à la fin de son développement et nous avons à l'inverse une diminution des crédits d'impôts et des charges constatées d'avance.

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la clôture de l'exercice, ainsi que celles relatives à des prestations effectuées mais qui n'ont pas encore été facturées.

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales et fiscales en baisse comparées à l'exercice 2023 en lien avec la diminution des effectifs notamment sur fin d'année 2024.

Les dettes financières diminuent progressivement sous l'effet du remboursement des emprunts bancaires moyen terme.

La trésorerie a été consommée pour financer les pertes d'exploitation de l'exercice, les remboursements d'emprunts et les variations du besoin en fonds de roulement. Les excédents de trésorerie ont été placés dans des comptes à terme ayant généré 81 530 euros d'intérêts financiers sur l'exercice.

L'endettement net s'élève à 969 239 euros au 31 décembre 2024.

### **3/ Flux de trésorerie**

La variation négative de trésorerie de l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

<b>En euros</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 305 052)	(3 476 338)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(183 285)	(341 797)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 133 360)	6 028 766
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(3 621 697)</b>	<b>2 210 631</b>

#### **- flux nets de trésorerie générés par l'activité**

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle se décomposent comme suit :

<b>En euros</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Résultat net	(2 314 870)	(3 842 889)
Amortissements et provisions	107 464	108 892
Variation du besoin en fonds de roulement	(183 427)	195 748
Autres	85 781	61 911
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(2 305 052)</b>	<b>(3 476 338)</b>

Les opérations ont consommé moins de trésorerie sur l'exercice 2024 grâce à la réduction de la perte d'exploitation (progression de la marge brute en valeur absolue et réduction des dépenses de marketing et de communication), cependant la variation négative du besoin en fonds de roulement impactent la trésorerie.

#### **- flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements**

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se décomposent comme suit :

<b>En euros</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(126 753)	(120 160)
Acquisitions d'immobilisations financières	(56 532)	(221 637)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>(183 285)</b>	<b>(341 797)</b>

En 2024, les investissements ont concerné uniquement du renouvellement de matériel informatique, et l'achat d'un véhicule de direction.

Les immobilisations financières acquises en 2023 étaient constituées de l'apport de 220 000 euros dans le contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse pour favoriser la liquidité du titre lePERMISLIBRE. En 2024, cette ligne concerne surtout les variations de dépôt de garantie notamment avec la mise en place du factor.

#### **- flux nets de trésorerie générés par les opérations de financements**

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2024	31.12.2023
Augmentation de capital	-	7 038 127
Émission d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	(944 567)	(832 996)
Variations des comptes courants	(188 793)	(176 365)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(1 133 360)</b>	<b>6 028 766</b>

Les remboursements d'emprunts reflètent les échéanciers de règlement.

Les autres variations sont liées à des apports en compte courant à la filiale lePERMISLIBRE Assurance.

### **3. Vie Boursière**

lePERMISLIBRE est coté sur Euronext Growth Paris depuis le 13 février 2023, sous le code ISIN FR001400F2Z et le code mnémonique ALLPL. Eligible PEA-PME, l'action a été introduite à 3,83 euros et est cotée en continu.

Le cours a évolué de la manière suivante en 2024 :



Les statistiques boursières principales relatives à l'action lePERMISLIBRE sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont récapitulées ci-dessous :

- cours de l'action au 31 décembre 2024 : 0,401 euro
- capitalisation boursière au 31 décembre 2024 : 4,869 millions d'euros
- cours le plus haut sur la période : 1,156 euros
- cours le plus bas sur la période : 0,247 euro
- cours moyen pondéré des volumes : 0,70 euro
- variation du cours du 1 janvier au 31 décembre 2024 : - 56 %
- nombre de titres échangés sur la période : 731 880
- capitaux échangés : 419 860 euros
- taux de rotation du capital : -6,91 %

Au 31 décembre 2024, à la connaissance de la Société, le flottant représente environ 40 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 35 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,70%	3 570 000	17,83%	2 100 500	15,20%	3 885 500	17,91%
Romain Durand	1 785 000	14,70%	3 570 000	17,83%	2 100 500	15,20%	3 885 500	17,91%
PLG Invest	141 000	1,16%	282 000	1,41%	231 278	1,67%	372 278	1,72%
Fabrice Kilfiger*	21 000	0,17%	42 000	0,21%	34 446	0,25%	55 446	0,26%
SAS Avalanche	35 000	0,29%	70 000	0,35%	35 000	0,25%	70 000	0,32%
IDS Co	35 000	0,29%	70 000	0,35%	35 000	0,25%	70 000	0,32%
<b>Sous-total membres du conseil d'administration</b>	<b>3 802 000</b>	<b>31,31%</b>	<b>7 604 000</b>	<b>37,98%</b>	<b>4 536 724</b>	<b>32,82%</b>	<b>8 338 724</b>	<b>38,43%</b>
Nextstage AM	1 051 686	8,66%	1 051 686	5,25%	1 503 082	10,87%	1 503 082	6,93%
Eiffel IG	1 979 527	16,30%	2 402 527	12,00%	2 250 364	16,28%	2 673 365	12,32%
Autres institutionnels	473 000	3,90%	473 000	2,36%	473 000	3,42%	473 000	2,18%
<b>Sous-total investisseurs institutionnels</b>	<b>3 504 213</b>	<b>28,86%</b>	<b>3 927 213</b>	<b>19,62%</b>	<b>4 226 446</b>	<b>30,58%</b>	<b>4 649 447</b>	<b>21,43%</b>
Public	4 836 907	39,83%	8 489 779	42,40%	5 059 256	36,60%	8 712 130	40,15%
<b>Total</b>	<b>12 143 120</b>	<b>100,00%</b>	<b>20 020 992</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 822 426</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 700 302</b>	<b>100,00%</b>

\* Représentant permanent de la société AVALANCHE, administrateur

La société de bourse TPICAP suit la valeur et a signé avec la Société un contrat d'apporteur de liquidités ainsi qu'un contrat d'accompagnement et de recherche sponsorisée.

L'ensemble des communiqués et documents financiers est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse : [www.lepermislibre.fr](http://www.lepermislibre.fr) rubrique « investisseurs » ainsi que sur le site d'Euronext à l'adresse : [www.euronext.com](http://www.euronext.com) rubrique « live markets ».

Les publications financières suivantes ont été ou seront diffusées en 2024 / 2025 :

Résultats annuel 2023 :	Mercredi 27 mars 2024
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2024 :	Mercredi 10 avril 2024
Chiffres d'affaires du 1er semestre 2024 :	Mercredi 10 juillet 2024
Résultats du 1er semestre 2024 :	Mardi 24 septembre 2024
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2024 :	Mercredi 9 octobre 2024
Chiffre d'affaires annuel 2024 :	Mercredi 15 janvier 2025
Résultats annuels 2024 :	Jeudi 10 avril 2025

## **4. Eléments juridiques**

### ***4.1 Evolution de la gouvernance***

Lors de sa réunion en date du 26 mars 2024, le Conseil d'administration a nommé à titre provisoire la société AVALANCHE en qualité d'administrateur en remplacement de la société MAJE INVEST.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale de la Société du 30 mai 2024.

### ***4.2 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)***

Lors de sa réunion en date du 23 septembre 2024, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 112.000 BSPCE-2023-2 donnant droit à 112.000 actions nouvelles de la Société en raison du départ du bénéficiaire desdits bons. Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté la caducité de (i) 632 BSPCE-2022-2 donnant droit à 316.000 actions nouvelles de la Société, (ii) 315.000 BSPCE 2023-1 donnant droit à 315.000 actions nouvelles de la Société et (iii) 100.000 BSPCE-2023-2 donnant droit à 100.000 actions nouvelles de la Société en raison de la renonciation par les bénéficiaires auxdits bons.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé l'émission de 781.000 BSPCE-2024 chacun donnant droit à la souscription d'une (1) action ordinaire, d'une valeur nominale de 0,024 euro, à un prix égal à 0,432 euro.

### ***4.3 Acquisition définitive d'actions gratuites – Augmentation de capital corrélative***

Le 12 décembre 2024, le Président Directeur Général de la Société a constaté l'attribution définitive de 8.000 actions ordinaires attribuées gratuitement le 12 décembre 2023. Par conséquent, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 192 euros par la création de 8.000 actions ordinaire nouvelles.

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 291.434,88 euros. Il est divisé en 12.143.120 actions de 0,024 euro de valeur nominale.

## **5. Initiatives en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale**

La Société a réalisé en début d'année 2023 un premier bilan carbone avec l'aide d'un prestataire spécialisé (Greenly) et selon une méthodologie officielle et agréée, Bilan Carbone ISO 14064-1 PRG 100, standardisée par l'ADEME. Ce bilan a porté sur l'année 2022 en vue de déterminer les émissions directes, indirectes et autres de gaz à effet de serre (scopes 1 à 3 complets) liées aux activités de la Société. Les données primaires utilisées pour ce bilan sont constituées principalement du fichier des écritures comptables (FEC) de l'année 2022, de consultations avec des responsables de la Société, d'enquêtes collaborateurs (80 % de taux de réponse) concernant leurs habitudes alimentaires et leurs modes de déplacement domicile-travail, et de données ciblées et précises pour certains postes clés comme les cours de conduite, le taux d'équipement des moniteurs en voitures électriques, etc....

Au total, les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 200 tonnes de CO2 (scopes 1 à 3) avec sans surprise un scope 3 qui représente plus de 99 % des émissions totales de la Société. Par activité, ces émissions sont principalement constituées des heures de conduite dispensées par les moniteurs sur le terrain et fonction des kilomètres parcourus, des outils numériques de référencement, de communication sur les réseaux sociaux et de stockage de données, et enfin des déplacements des collaborateurs.

Des actions ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone de la Société. La plus spectaculaire d'entre elle viserait à convertir à l'électrique une grande partie de la flotte des véhicules thermiques utilisés par les moniteurs indépendants. Pour des raisons économiques, cette hypothèse n'est pas réaliste car elle renchérirait probablement de façon significative le coût des heures de conduite et d'autre part la conversion à l'électrique s'effectuera sur une période longue avec des adaptations qui seront nécessaires. A court terme, les actions qui seront déployées porteront principalement sur la limitation de l'usage et de la diffusion de vidéos, l'amélioration du ciblage publicitaire, le choix de matériel reconditionné lors du renouvellement des équipements, la réorganisation géographique du stockage de données sur serveurs, etc...

A ce jour certaines actions à court terme ont été menée, notamment pour la réutilisation des équipements, des changements sur les serveurs. Cependant aucun d'amélioration continue de l'impact environnemental n'a été fixé.